

parce qu'il y aura deux listes différentes à préparer, une pour la Province, l'autre pour la Puissance, et, conséquemment, deux révisions de listes. Rappelons-nous bien qu'on nous propose, en fait, une double franchise, et comme conséquence un élément additionnel de confusion et d'incertitude dans l'esprit des électeurs.

Il m'a donc été impossible, M. l'Orateur, pour toutes les raisons que je viens d'exposer, de considérer comme un progrès le changement que le gouvernement propose. J'ai cru qu'il valait mieux, à moins et jusqu'à ce que l'on découvre quelques griefs ou imperfections réels, se contenter des franchises électorales établies dans chaque province. J'ai cru que la similitude, les précédents et l'exemple des autres pays avaient plus de valeur que les avantages supposés d'une prétendue uniformité, et ces faits, ajoutés aux autres inconvénients dont j'ai parlé, m'ont porté à conclure que l'état de choses actuel était préférable. Mais, M. l'Orateur, s'il en était ainsi, pourquoi aujourd'hui, aussitôt après les élections, l'honorable ministre propose-t-il cette loi non pas simplement au parlement, mais au pays ? J'aurais compris la conduite du gouvernement si on avait déclaré dans le dernier parlement que le ministère se proposait de faire cette réforme, sur laquelle on appelait le peuple à se prononcer. Mais au contraire, on n'en a pas dit un mot. Nous sommes allés devant le pays, et aussitôt après les élections faites d'après une franchise que l'on déclare aujourd'hui non parfaite, le gouvernement nous propose ce changement.

Le discours du trône se réjouit, comme l'ont fait les honorables députés qui ont proposé et appuyé ces résolutions, des surplus dans le trésor et de l'emploi qu'on en a fait. Je me rappelle fort bien du temps où mes adversaires désiraient empêcher le gouvernement libéral, alors au pouvoir, de se faire un bien modeste surplus. Je me rappelle fort bien que l'honorable ministre des chemins de fer a déclaré que l'honorable ministre des finances d'alors, pour avoir annoncé un surplus d'un demi-million, s'était ni plus ni moins rendu coupable d'un crime constitutionnel, en proposant un surplus semblable, et il déclarait qu'il était du devoir du ministre des finances, s'il avait un surplus, de proposer des mesures afin de diminuer le fardeau des taxes sur le peuple, et de cette manière placer une partie du surplus.

Mais les temps ont changé. C'était le devoir de l'administration actuelle d'établir, en arrivant au pouvoir—quoi ? un surplus ? non, mais un équilibre entre le revenu et la dépense. En 1879, le premier ministre lui-même, je crois, déclarait que tel était son but—un très bon but, sans doute. Mais l'équilibre est une chose, le remaniement une autre, et le surplus que l'on suppose aujourd'hui diffère essentiellement de ces deux premiers ; et je dis que ceux qui, il y a quelque temps, s'opposaient à l'estimation modeste d'un surplus d'un demi-million, sont les mêmes qui proposaient au parlement le tarif actuel en vue seulement de produire un équilibre, et qui aujourd'hui se réjouissent parce qu'il y a un surplus de \$6,300,000, ayant en cela tellement changé leurs vues sur le sujet que l'on est en droit de leur en demander la cause. Comment se fait-il que ce qui était mauvais autrefois est devenu bon aujourd'hui ? Comment se fait-il que le but que l'on avait en vue autrefois—l'équilibre—soit remplacé aujourd'hui par un surplus ?

M. HESSON : Parce que nous n'aurions pas voulu vous en confier la dépense.

M. BLAKE : Je comprends que l'honorable député de Perth-Nord soit de cette opinion, mais je crois qu'il y a plusieurs membres du parti même auquel il appartient qui ne la partagent pas.

Aujourd'hui, le gouvernement et le discours du trône, comme je l'ai dit, nous font la peinture d'un ciel sans nuages, et attribuent cet état de choses à la politique fiscale, sans toutefois en donner la preuve. Je prétends qu'un surplus de \$6,300,000 extorqué à la population de ce pays au moyen de taxes augmentées d'une manière aussi considérable que

M. BLAKE

les nôtres l'ont été, n'est pas une preuve de sagesse gouvernementale, mais au contraire une preuve d'inhabileté.

Je prétends, avec l'honorable ministre des chemins de fer, qu'on devrait suivre une politique produisant un équilibre ou quelque chose approchant un équilibre entre le revenu et la dépense.

Puisque l'honorable député de Pictou (M. Tupper) est heureux de rappeler que notre revenu s'est élevé en quinze années, depuis la confédération, à une somme égale à celle que la république voisine montrait dans sa 71^{me} année, je prendrai la liberté de lui demander s'il a examiné quel était le tarif des Etats-Unis dans leur 71^{me} année, et quelle était la proportion existante alors entre les taxes et les dépenses à la charge du peuple. Je lui ferai seulement cette comparaison : Le surplus dont on se glorifie, et que l'on se propose de maintenir, est un surplus qui, si on l'appliquait aux finances de l'Angleterre, équivaldrait à un excédant d'au moins \$80,000,000. Si vous appliquez aux finances de la mère-patrie le système que vous appliquez à nos finances, on pourrait dire que le ministre des finances soumet un budget devant produire un surplus de \$80,000,000.

Il y a eu—et personne ne s'en réjouit plus que celui qui a la parole en ce moment—une période de trois ou quatre années de prospérité. Nous avons eu d'excellentes récoltes, les produits ont obtenu des prix élevés, le commerce de bois a repris vigueur, et il y a eu un grand développement dans les affaires. L'honorable député de Pictou nous a informé que les pêcheries ont été très productives, les prix élevés, et ainsi de tous côtés on voyait des signes d'une période de prospérité. Mais je crois que nous agirions avec une grande imprudence si nous devions conduire les affaires du pays, et en régler les conditions pendant cette session, comme si cette prospérité nous était assurée dans la même mesure pour l'avenir. Je crois que nous sommes rendus à la période de spéculation outrée de commerce et d'importations excessifs. Je crois que nous avons déjà éprouvé un montant très considérable d'embarras provenant de ces causes, et surtout parce que les fortes sommes payées par le peuple, et dépensées de la manière qu'elles l'ont été, en l'absence d'emprunts à l'étranger qui autrefois tendaient à mitiger la balance contraire du commerce, ont pesé plus que les années précédentes sur les ressources indigènes du pays. Je crois que ces projets auxquels l'honorable député a fait allusion, ces grands élans par lesquels nous avons avancé, constituent une prospérité qui, si nous ne sommes vigilants et ne les surveillons, porte en elle-même des germes de difficulté, voire même de désastres. Bien que je ne croie pas que nous en soyons rendus à un mal irréparable, je crois qu'il est extrêmement important que l'honorable ministre, chargé spécialement des finances, ne répète pas, à cette occasion, l'avis que, suivant ce que l'on rapporte, il a donné en public, il y a deux ans, quand il disait qu'il était comparativement vieux maintenant, mais que s'il était encore jeune homme, il suivrait le conseil qu'il donnait aux jeunes gens dans le commerce, de mettre toutes voiles dehors pendant une période de dix années de prospérité assurée. Je crois que par ces avis l'hon. ministre ne prépare pas les voies à une période de prospérité permanente, mais à une période de difficultés. Si nous jetons les yeux sur notre histoire, sur celle des Etats-Unis, de l'Angleterre et de tous les pays commerciaux, nous verrons qu'ils ne suivent pas les recommandations de l'honorable ministre, et que la prudence et les précautions, plutôt qu'une hâte fébrile, doivent être, au milieu des conditions favorables dont nous jouissons depuis trois ou quatre ans, le mot d'ordre que lui, le gardien des finances du pays, devrait nous donner pour nous guider aujourd'hui.

Le gouvernement annonce aussi, et ses partisans s'en réjouissent, que les sommes perçues pour les taxes ont servi à payer les dépenses au compte du capital, dépenses qui sont faites pour la construction du chemin de fer du Pacifique.